

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN**

Séance du 27 JUIN 2024

 NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	21

L'an deux mille vingt-quatre et le Jeudi vingt-sept à dix-huit trente le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous le président de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane MAXIMIN – BAJAZET ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Saturnin FRANCILLONE ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; Conseillers Municipaux.

Représentés : M Bruno FELICIANNE par M. Jocelyn SAPOTILLE
M. Didier MARICEL par M. Arthur MARICEL
Mme Francia ROSAMONT par Mme Anny GENIPA

Absents : M. Ephrem GLORIEUX ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Richard PROMENEUR ; Mme Annick ABELA ; M. Patrick AJAS ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicole RAMASSAMY

Date de la convocation

20 JUIN 2024

Date d'affichage de la délibération

Quitus est donné à la majorité

DELIBERATION N°2024/06/72

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

En application des articles L 1612-12 et L 2121-31 du code général des collectivités territoriales il convient d'examiner l'état de situation de l'exercice 2023, dressé par le Comptable public.



Le document communiqué fait ressortir les résultats suivants :

	Résultat avec report
Section de fonctionnement	
Dépenses	26 563 682,81 €
Recettes	26 268 416,90 €
Report	2 928 732,50 €
Résultat de la section de fonctionnement	2 633 466,59 €
Section d'investissement	
Dépenses	9 501 217,91 €
Recettes	6 894 562,21 €
Report	- 8 137 783,90 €
Résultat de la section d'investissement	- 10 744 439,60 €
RESULTAT GENERAL	- 8 110 973,01 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 – D'approuver le compte de gestion 2023 du Comptable public qui s'établit ainsi qu'il suit :

	Résultat avec report
Section de fonctionnement	
Dépenses	26 563 682,81 €
Recettes	26 268 416,90 €
Report	2 928 732,50 €
Résultat de la section de fonctionnement	2 633 466,59 €
Section d'investissement	
Dépenses	9 501 217,91 €
Recettes	6 894 562,21 €
Report	- 8 137 783,90 €
Résultat de la section d'investissement	- 10 744 439,60 €
RESULTAT GENERAL	- 8 110 973,01 €



ARTICLE 2 – De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives, techniques et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de transmission au représentant au représentant de l'Etat.

Quitus est donné à la majorité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire,


Jocelyne SAPOTILLE
